



## Quel sont mes droits et devoirs

Par **edite**, le **08/09/2013** à **22:45**

Bonjour

Je suis associé depuis 3 ans et demis dans une société sarl à hauteur de 49% et le gérant 51%.

1 - Mon associé gérant n'a pas de salaire mais pioche dans le compte de l'entreprise pour ses besoins quotidien, sans compter les accotés, et que depuis 3 et demis il n'y a eu aucune assemblée générale. Je n'est aucun bilan annuels ni rien d'ailleurs.

2 - Moi je travail 6 à 7 mois dans l'année dans l'entreprise en effectuant des prestations et je suis payé environ au smic avec une fiche de paye donc salarié.

J'ai créé et réalisé les logos, brochures, plaquette, site internet référencement, démarchage etc. (avec un copyright récent, vu les évènements) sans aucune rémunération pour ses tâches. Maintenant l'entreprise commence à être reconnue et je constate qu'on me met à l'écart.

L'entreprise ne roule pas sur l'or mais et en croissance.

Par contre il n'a pas oublié d'embaucher sa femme et une autre personne en CDI. Là on vient de prendre une régule tva de + de 10 000 e.

Pour info je n'est pas de chéquier ni de carte bancaire.

Je voudrais savoir ce que je peux faire pour essayer d'arranger les choses sans porter préjudice à l'entreprise sachant que je lui ai envoyé un mail d'avertissement amicale et que mon salaire du mois à bondit de x3 après cette lettre.

1 - Pourriez vous m'indiquez les démarches officiels à suivre dans l'éventualité d'une

négociation négative ?

2 - Ai je le droit de demander les bilans au comptable ?

3 - A t-il le droit de prendre sur le compte de la société vu qu'il n'a pas de salaire ?

4 - A t-il le droit de me mettre à l'écart de gérance de l'entreprise ?

Merci